

Comité de pilotage site Natura 2000 FR 8302021 « Gîtes de Hérisson »
Compte rendu de la réunion du 6 novembre 2016

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Gîtes de Hérisson » s'est réuni le 6 novembre 2016 en mairie de Hérisson, sous la présidence de Bernard FAUREAU, Maire de Hérisson.

Personnes présentes :

- BRENON Catherine – Chambre d'agriculture de l'Allier
- CAMPO Gilbert – Communauté de communes de Tronçais
- DE COCK Martine – Chambre d'agriculture de l'Allier
- DELAGE Christian – Fédération Allier Nature, représentant du propriétaire de la Maison Mousse
- FAUREAU Bernard – Maire de Hérisson
- GIRARD Marion – Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier
- HUGON Marie-Ange – Sous-Préfecture de Montluçon
- KIEFFER Nicolas – Sous-Préfecture de Montluçon
- LAUCOIN Violaine – Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier
- MARCHETTI Célia – Direction Départementale des Territoires de l'Allier

Personnes excusées :

- DURAND Héloïse – Chauve-Souris Auvergne
- ONEMA – Monsieur le Président
- DERIOT Gérard – Président du Conseil Départemental
- CHITO Christian – Vice-Président du Conseil Départemental
- TREBOSC-COUPAS Corinne – Présidente de la Com. Com. du Pays de Tronçais.

Ordre du jour

- 1- Enjeux et objectifs Natura 2000 sur le site de Hérisson
- 2- Bilan des actions mises en œuvre en 2014 et 2015
- 3- Actions engagées en 2016
- 4- Questions diverses
- 5- Renouvellement de la convention de transfert du portage du site
- 6- Election du Président du COPIL

Après l'accueil des participants, Violaine LAUCOIN, chargée de missions au Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (*CEN Allier*), détaille les différentes parties de l'ordre du jour.

1. Enjeux et objectifs Natura 2000 sur le site de Hérisson

Le site Natura 2000 "Gîtes de Hérisson" s'étend sur une surface de 254 hectares. Il est centré sur le village de Hérisson et en particulier sur ses bâtiments abritant des colonies de reproduction de chauves-souris. Il concerne également les coteaux et les forêts alentour, ainsi qu'une partie du val d'Aumance, territoires de chasses des chauves-souris.

Le Murin à oreilles échanquées est l'espèce phare du site de Hérisson, puisque la commune abrite la plus importante colonie de reproduction d'Auvergne (*300 à 350 femelles dénombrées à l'origine*).

Le site accueille également une trentaine d'espèces dites d'intérêt communautaire, dont une dizaine d'espèces de chauves-souris mais également d'autres mammifères (*Loutre*), des amphibiens (*Sonneur à ventre jaune*), des insectes (*Lucane cerf-volant*) et des poissons (*Chabot*).

Le site Natura 2000 est constitué d'un ensemble de milieux formant des "habitats naturels", que l'on peut regrouper en trois catégories :

- habitats forestiers : forêts de frênes et d'ormes, chênaies ;
- habitats ouverts secs : éboulis siliceux, landes ;
- habitats ouverts humides : mégaphorbiaies, plans d'eau.

Six de ces habitats naturels sont jugés d'intérêt communautaire en raison de leur rareté à l'échelle européenne, dont deux habitats forestiers, deux habitats ouverts humides et deux habitats ouverts secs.

Les principaux objectifs et enjeux définis par le DOCOB du site sont les suivants :

- préserver les chauves-souris et leurs gîtes ;
- préserver la qualité des territoires de chasse des chauves-souris (*milieux bocagers, forestiers et aquatiques*) ;
- préserver les autres espèces et les habitats d'intérêt communautaire.

Chaque site Natura 2000 possède un Document d'objectifs (Docob). C'est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000. Issu d'un processus de concertation, il s'agit d'un document de référence pour les acteurs concernés par la vie du site.

L'élaboration du Document d'objectifs du site a débuté en 2008 et a été validé en avril 2010. La commune de Hérisson est alors élue structure porteuse. Le CEN Allier est désigné en juin 2010 comme animateur du site. En avril 2013 la commune renouvelle le portage du site pour 3 ans. Le CEN Allier est à nouveau désigné animateur en 2014.

2. Bilan des actions mises en œuvre en 2014 et 2015

Le CEN Allier expose brièvement l'ensemble des actions mises en œuvre sur le site de Hérisson depuis 2014 :

- Etude Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) (2014)
- Etude landes et éboulis siliceux (2015)
- Participation à l'enquête publique pour le PPR (2015)
- Comités de pilotage
- Animations et sensibilisation

3. Actions engagées en 2016

✓ Suivi des chauves-souris

Le suivi des gîtes connus à Hérisson a été réalisé à l'Eglise ainsi qu'à la Maison Mousse, mais aucun individu n'a pu être observé. Le suivi du gîte rue de l'Abbé Aury a été réalisé en soirée depuis la rue, et 400 individus environ ont pu être dénombrés à l'envol. L'accès au bâtiment n'étant pas autorisé par le propriétaire, il est impossible de conclure à un effectif de jeunes, potentiellement déjà volants au moment du comptage.

Le suivi de l'Eglise a également été l'occasion de vérifier le nichoir à Effraie, qui accueillait cette année 2 jeunes. En outre, deux adultes ont été observés dans les combles de l'Eglise. Un des grillages mis en place pour éviter que les chouettes ne pénètrent dans les combles ayant été dégradé, il est convenu avec M. FAUREAU qu'un employé communal s'occupera de le remettre en place.

La question du gîte de la rue de l'Abbé Aury est ensuite évoquée, le propriétaire de la bâtisse souhaitant la vendre prochainement. Pour l'heure aucun n'acquéreur ne s'est a priori présenté, mais le CEN Allier précise qu'il est primordial d'assurer une veille afin de pouvoir accompagner et informer au mieux les nouveaux propriétaires quant à la présence des chauves-souris. M. FAUREAU précise qu'il avait informé le propriétaire de la tenue du COPIL mais que ce dernier n'a pas donné suite à cette sollicitation.

✓ Actions d'animation et de sensibilisation

Le CEN Allier a participé aux Journées de la Nature en mettant à disposition de la documentation pour alimenter un stand.

Suite à une demande formulée lors du dernier COPIL, une animation menée conjointement avec l'ADATER a été réalisée le 10 septembre, et a permis à la dizaine de participants de découvrir les techniques de jardinage naturel visant à éviter l'utilisation des pesticides.

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, une balade nature a également été organisée et a rassemblé une douzaine de personnes sur un circuit dessiné autour du bourg, qui a permis de découvrir les enjeux et les richesses du site de Hérisson.

✓ MAEc

Une réunion d'information à destination des agriculteurs a été animée par le CEN Allier dans le but de présenter les mesures disponibles sur le territoire. M. KIEFFER s'interroge sur le nombre d'agriculteurs ayant effectivement contractualisé à la suite de cette réunion ainsi que sur leur identité. Le CEN Allier précise qu'il n'a pas eu de retour sur le nombre de contrats, et qu'il n'a pas accès au nom des exploitants. Mme BRENON ajoute qu'elle ne dispose pas non plus de ces éléments, qui sont entre les mains des services de l'Etat.

✓ Actualisation du site internet dédié

Le CEN Allier rappelle l'existence d'un site Internet dédié <http://gites-herisson.n2000.fr/>, qui est régulièrement actualisé, notamment avec la diffusion et la promotion des animations organisées à Hérisson.

4. Questions diverses

La question d'une éventuelle réunion avec le futur animateur du site Natura 2000 en début d'année 2017 a été évoquée par M. FAUREAU, afin de présenter les actions prévues sur le site. La solution retenue s'oriente plutôt vers une consultation mail des membres du COPIL dès que l'animateur sera désigné et que son programme d'action sera établi.

M. DELAGE évoque l'interdiction d'utilisation des pesticides dans les communes à compter de janvier 2017, et s'interroge sur la mise en place du dispositif à Hérisson. Le CEN Allier rappelle l'organisation d'une formation spécifique à destination des agents communaux réalisée lors de sa première mission d'animation. M. FAUREAU réaffirme que les agents ont tous suivi une formation officielle (Certiphyto), ainsi qu'une formation relative à la taille des haies.

5. Renouvellement de la convention de transfert du portage du site

Le projet de renouvellement de la convention de transfert du portage du site a été présenté aux membres votants du COPIL par Mme MARCHETTI. Le quorum étant atteint avec un représentant de la commune et un représentant de la Communauté de communes de Tronçais, le renouvellement est soumis au vote. Le portage du site par la commune de Hérisson est validé à l'unanimité.

6. Election du Président du COPIL

M. FAUREAU, maire de Hérisson, est également réélu à l'unanimité à la présidence du COPIL.

Aucune question supplémentaire n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, M. FAUREAU remercie les membres du comité de pilotage et lève la séance.